CE QU'IL Y A A FAIRE EN TEMPS DE CHOLERA.

(CIRCULAIRE DESTINÉE AUX FAMILLES)

Précautions contre le Choléra

Evitez toute cause de surmenage et de fatigue.

Evitez les excès de tout genre, surtout les excés dans le boire et le manger.

Evitez les fruits verts ou gâtés ; les boissons de mauvaise qualité, les aliments crus ou peu cuits, particulièrement les végétaux.

Evitez l'humidité et les refroidissements ; les aliments et les boissons glacés.

Evitez d'aller inutilement dans les réunions publiques.

Veillez à ce que votre eau à boire soit pure. Si vous avez des doutes sur sa pureté, faites la bouillir. Faites toujours bouillir l'eau de puits avant de vous en servir, Vous aurez, de même, un grand avantage à faire bouillir le lait, car on y mêle très souvent de l'eau.

Faites usages d'aliments de bonne qualité, toujours sains et toujours bien cuits.

Que tout votre corps et vos vêtements de dessous et de dessus soient toujours propres.

Ayez soin de tenir l'intérieur de votre maison, de la cave au grenier, dans la plus scrupuleuse propreté, surtout la cave, qui est ordinairement l'endroit le plus négligé. Faites pénétrer partout l'air, la lumière et le soleil, c'est le meilleur moyen d'assainir.

Veillez particulièrement à ce que le sol, autour de votre logis, ne soit souillé par aucune mare d'eau stagnante, par aucune matière de rebut animale ou végétale. Ne gardez, près de la maison,aucune matière en décomposition. Brûlez les immondices et les déchets, ou bien faites les enfouir à distance.

Faites vider, nettoyer ou désinfecter tout ce qui peut être souillé dans votre habitation, ou dans son voisinage : puisard, fosse d'aisance, *watér-closets*, éviers, drains, égouts, boîte à fumier, écuries, étables et autres bâtiments et dépendances. Une excellente pratiqne serait de blanchir à la chaux tout l'intérieur de la cave, des écuries, des étables, des bâtiments, etc.

Faites réparer les égouts défectueux ou renouveler les drains en mauvais état.

Toutes les mesures préventives contre le Choléra se résument dans l'axiome suivant : *Vivre sainement dans un milieu sain.*

Manière de combattre le Choléra

Les symptômes du Choléra sont : le relâchement des intestins, les selles (*grains de riz,*) les vomissements, les crampes, l'épuisement et le refroidissement (algidité).

Lorsqu'un cas de Choléra se déclare dans votre maison :

Faites-en immédiatement la déclaration à l'Officier de Santé ou au Secrétaire-Trésorier de votre municipalité.

S'il y a, dans votre municipalité, une maison spéciale pour l'isolement des cholériques, hopital, tente ou baraque, il est préférable d'y faire transporter le malade, ce qui abrège votre quarantaine et laisse votre famille moins longtemps exposée à la contagion, en permettant de faire plus tôt la désinfection.

Si votre malade n'est pas transporté à telle maison spéciale d'isolement, alors, laissez afficher votre maison, et faites immédiatement l'isolement du malade et de son garde-malade en les mettant dans une chambre séparée dont on enlèvera les rideaux, les tapis et tous les meubles inutiles, et à laquelle n'auront accès que le ministre du culte et le médecin.

Toutes les autres personnes habitant la maison, y resteront en quarantaine jusqu'à ce que la désinfection en ait été faite ; c'est-à dire que personne ne devra sortir hors du terrain sur lequel la maison est située, ni se mettre en communication avec les personnes du dehors, si ce n'est avec le gardien placé à la porte de la maison pour faire le service de la famille.

Dans les cas suspects de Choléra, il faut agir comme si c'était des cas de Choléra bien constatés.

En temps de Choléra, il faut toujours se défier d'une diarrhée même ordinaire ; car, ou cette diarrhée crée une prédisposition favorable au développement du Choléra, ou elle est le premier symptôme de l'infection cholérique. C'est pourquoi, vous devez, surtout s'il y a du Choléra dans votre localité, traiter, *dès le début*, la plus légère attaque de diarrhée.

Désinfection

Les principaux désinfectants sont les suivants :

1. La combustion.
2. **La vapeur au moyen d'une étuve.**
3. **L'eau en ébullition.**

7. Chloride of lime in powder or in solution: six ounces in a gallon of water.

8. Sulphurous acid, by burning 3 pounds of sulphur for each 1000 cubic feet of space.

The above disinfectants *only* are recommended by the Board of Health of the Province, and it is in your interest not to put too much confidence in the so called disinfectants of the trade, most of them being merely deodorizers.

Disinfectants No. 2 and No. 8 are used only in the general disinfection of the house and its contents, which disinfection must always be made under the supervision of the local Board of Health of the municipality.

Is considered *infected* by Cholera: whatever has been soiled by the stools, the vomit or urine of a choleric patient, whatever has remained in the patient's room or has been in contact with his clothing or anything that has been used by him.

METHODS OF DISINFECTION.

Disinfect immediately everything coming out from the patient's room.

Crockery and utensils must be washed in boiling water. Remains of food together with rags or linen, if of little value, which have been used by the patient, must be burned.

Underclothing, sheets, towels, soiled or not by evacuations, must, in the room, be put into a tub containing solution No. 4 or No. 5, to steep therein for 4 hours, and then be washed in boiling water.

The evacuations of the patient (vomits, stools and urine) must be received in a vessel one-third full of one of the solutions No. 4, No. 5 or No. 6, and immediately thrown into the water-closets or privies. It is most important that those evacuations be disinfected for they, more than anything else, contain the Cholera poison. As long as the disease exists, water-closets and privy-pits must be daily disinfected with solution No. 4, No. 5 or No. 6.

To disinfect themselves, persons must wash the whole of their bodies with a solution of carbolic acid : two ounces in a gallon of water. The nurse shall often wash his hands with the same solution, particularly before eating, and frequently rinse his mouth with a solution of carbolic acid : one ounce in a gallon of water.

To purify any place, that has been soiled by filth or refuse, etc., sprinkle with solution No. 4, No 5 or No. 6.

The body of a person who has died from Cholera must be wrapped in a sheet saturated with solution No. 4 or No. 5, and put in a coffin with 2 pounds of chloride of lime. The body must remain completely isolated in the room and be interred within 24 hours after death.

No one is allowed to attend the funeral or burial except the clergyman, one member of the family, the person removing the body to the cemetery and the gravedigger.

Every vehicle used in transporting such body together with the outside garments of the persons who have dressed or buried it, must be immediately disinfected under the direction of the local Board of Health.

After the death or recovery of the patient, your house, all the inmates and effects contained therein must be disinfected under the direction of the local Board of Health and according to the regulations of the Board of Health of the Province.

The quarantine of your house shall not be raised until 10 complete days after its disinfection.

For other information which you may need, apply to the Health Officer or Secretary-Treasurer of your municipality.

Make it your special duty, in your interest as well as in the interest of the whole community, to strictly follow the instructions which are given out to you, and to help, by your cooperation, the work of the sanitary authorities.

Published by order of the Board of Health of the Province of Quebec.